

Sommaire

Les vœux du maire	3
Rencontres avec les élus	4
> Dans nos écoles	4
> Technique	5
> Finances	6
Urbanisme - Forêt	9
➤ Bâtiments - Communication	10
> CCAS	11
Etang communal	12
Les manifestations	13
Froideconche autrefois — Clin d'oeil	14
Informations diverses	16



Les vœux du maire

Chères froideconchoises, chers froideconchois,

2017 aura été une année particulière pour nous tous.

Nous sommes à mi-mandat et c'est un moment privilégié pour regarder dans le rétroviseur, mesurer le chemin parcouru et préparer l'avenir.

Notre avenir proche : c'est 2018, et nous sommes, mon conseil municipal et moi-même sur le front afin de tenir tous nos engagements.



Nous avons résolu nos problèmes d'approvisionnement en eau avec notre nouveau puits de captage, en fonction depuis juillet.

Les travaux de la Lie aux Moines sont terminés et la route a été rendue à ses usagers après 13 mois de chantier.

La route de St Valbert a été sécurisée.

En 2018:

Nos projets avancent.

Les écoles élémentaires seront bientôt regroupées dans des bâtiments rénovés, modernes, aux normes de sécurité et connectées.

Le programme de remplacement de l'éclairage public continue.

La rénovation de nos rues va faire l'objet d'une étude.

Nos investissements se poursuivent :

Dans la forêt, avec une nouvelle route forestière et un programme d'entretien garantissant aux générations futures une ressource naturelle préservée.

Dans la gestion de l'eau, avec l'usine de reminéralisation nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau.

Par de nouveaux matériels mis à disposition de nos agents communaux

Dans les équipements et bâtiments utilisés par nos associations.

Tout ceci n'a qu'un seul objectif : « Faire de Froideconche, un village où il fait bon vivre. »

Mesdames et Messieurs, je voudrais, avec l'ensemble des élus, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal, vous présenter, tous nos meilleurs vœux.

Que cette nouvelle année, vous apporte joie, bonheur et santé et qu'elle soit pour vous tous une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies et de joie en famille.

Bien cordialement,

Éric PETITJEAN

Rencontres avec les élus



Sylvie GAVOILLE

Première adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Communication Après un retour à la semaine de quatre jours réclamée par 95% des Parents, la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions. Des effectifs en hausse: 68 élèves en maternelle et 134 élèves en école élémentaire, mais une baisse de natalité se fait sentir malgré tout ces dernières années.

Afin de conserver nos écoles avec leurs 8 classes sur notre commune et attirer de nouvelles familles, nous devons offrir à nos générations futures, une école de qualité, une école moderne avec un haut niveau d'accueil.

Une école intelligente « Réunir toutes les conditions requises en faveur d'un travail optimal »

Comme nous l'avions annoncé il y aura bientôt 4 ans, le projet de restructuration des écoles nous tient particulièrement à cœur et constitue « notre projet phare ».

Regrouper les classes élémentaires sur un seul et même site

- en restructurant l'école déjà existante
- en respectant les différentes exigences réglementaires (accessibilité, accès sécurisé, environnement, confort hygrométrique, acoustique et visuel)
- en répondant aux évolutions de la pratique de l'enseignement
- en l'ouvrant sur de nouvelles technologies.

Après une étude par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) en 2015, le Conseil municipal a choisi en 2017 une assistance à maîtrise d'ouvrage et depuis cette fin d'année l'Atelier d'architecte Drapier de LURE retenu en tant que Maître d'œuvre y travaille activement.

Ce projet sera présenté fin février à toutes les personnes concernées (élus, enseignants, représentants de Parents d'élèves, délégués de classe, personnel rattaché aux écoles), afin d'étudier les avis de chacun pour le bien de tous les utilisateurs.

• Ces travaux d'extension et de réhabilitation de l'école devraient débuter en juillet 2018 pour se terminer à la rentrée 2019. Après cette première phase, d'autres suivront comme la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux, la protection par vidéo surveillance, le cheminement piétonnier pour permettre aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité et la réalisation d'une petite salle associative...

Tout ceci a un prix, nous essaierons d'obtenir un maximum de subventions et nous devrons rester simples et raisonnables pour ne pas occasionner de coût supplémentaire à l'habitant.

Dans notre prochain bulletin, nous diffuserons une perspective du projet qui sera réalisé.

En 2017, à l'école c'était aussi...

- La distribution d'un fruit ou d'un légume tous les 15 jours, dans toutes les classes avec une animation par trimestre (totalement prise en charge par la municipalité.)
- La distribution de livrets sur les règles de politesse et de civilité, de gilets fluo, de livres pour Noël.
- Le changement de tous les photocopieurs
- Le remplacement de l'éclairage par des leds à l'école maternelle.
- Le financement de la formation au 1er secours (PSC1) pour les élèves de CM2





Nicolas NURDINAdjoint en charge des travaux

Pour nos Sapeurs-Pompiers, achat d'un nouveau camion :



Travaux sur la RD6

La voirie est complétement terminée ainsi que les réseaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Mise en œuvre de regards de visite des eaux usées et pluviales sur la voirie.

Mise en œuvre pour chaque lot de regards de branchements. Réalisation de trottoirs le long de la RD6 pour assurer la sécurité des piétons.

Pose des compteurs eau sur voie publique.



Réfection de la chaussée sur la route de Saint Valbert

Pour des raisons de sécurité, notamment avec plusieurs trous sur la chaussée, la Mairie a programmé minovembre la réfection de la route de St Valbert. Les travaux consistaient à raboter la couche de roulement usée et à reconstituer la voirie par la réalisation d'enrobé à chaud. Les travaux de stabilisation d'accotements sont également terminés.

Travaux d'éclairage public

Dans la continuité des travaux d'aménagements d'éclairage public, une nouvelle tranche vient d'être terminée, il s'agit de la rue de la plaine pour aller jusqu'au cimetière. A Froideconche, dans un objectif de développement durable, la municipalité s'est engagée à améliorer l'efficacité de son parc d'éclairage public tout en réalisant des économies. Une nouvelle tranche est programmée courant 2018.



Recherche de fuites d'eau

Depuis quelques temps, Froideconche veut améliorer le rendement de ses réseaux d'eau, la recherche de fuites dans le réseau AEP (adduction eau potable), est un sujet dont l'importance va croissante.

Cette importance se justifie par la rareté de l'eau destinée à devenir potable ; toute l'eau puisée devant être utilisée. La recherche des fuites évite de rejeter en pure perte de l'eau provenant d'une ressource de qualité et préserve ainsi le futur.



Jérôme FAIVRE

Adjoint en charge des finances et des relations avec la CCPLx

FINANCES COMMUNALES

Les finances de notre commune sont saines, toutefois il est à noter que les baisses des dotations de l'État rendent de plus en plus fragile l'équilibre des budgets. Chaque dépense de fonctionnement et toutes opérations d'investissement doivent être examinées avec la plus grande attention. Comme, nous nous y étions engagés, nous avons maintenu les taux d'imposition du budget communal. Nous aurions pu faire le choix de baisser ces taux suite au vote du pacte fiscal et financier adopté à la communauté de communes. Cependant, cette baisse aurait été tellement insignifiante (quelques euros par an) que les 10000€ annuel supplémentaires versés par la CCPLx seront utilisés au financement d'un investissement utile à l'ensemble de la population comme c'est le cas en 2017 avec le remplacement d'un véhicule des sapeurspompiers.

Les budgets annexes (eau et assainissement) doivent faire l'objet de la plus grande attention, l'équilibre budgétaire reste fragile. La rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement étant une nécessité, les tarifs ont été revus à la hausse en 2015, afin de garantir cet équilibre.

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des budgets de la commune. Chaque budget est divisé en quatre parties : dépenses de fonctionnement (ou d'exploitation), recettes de fonctionnement (ou d'exploitation), dépenses d'investissement et recettes d'investissement.

Soyez assurés de notre engagement à mener une gestion en bon père de famille qui reste notre priorité. Nous restons à votre disposition pour échanger et vous consulter chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

En charge également de la commission de révision des listes électorales et suite à la refonte de ces listes, nous avons réorganisé ces dernières en fonction du nom patronymique et non en fonction de votre adresse. Pour information le nombre d'électeurs s'établira sauf radiations nouvelles à 1494 inscrits au 1^{er} mars 2018.

CCPLx

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil comme les autres collectivités rencontre des difficultés financières du fait du désengagement de l'État et des nouvelles compétences imposées par la loi Nôtre sans aucun financement nouveau. Ce déséquilibre financier a rendu obligatoire la nécessité d'adopter un pacte fiscal et financier. Ce pacte consiste à permettre de financer les investissements nouveaux mais également le fonctionnement de la collectivité. Il acte le principe que toute nouvelle compétence ou tout nouvel investissement feront l'objet d'une révision des taux d'imposition.

La CCPLx est une communauté de communes qui offre un haut niveau de services dans la gestion des services de la petite enfance, du péri et extrascolaire, du domaine économique, de la gestion déchets, des infrastructures des communautaires et plus généralement dans l'ensemble de ses compétences. développement économique reste la priorité de la collectivité et doit permettre l'accroissement des offres d'emplois sur le territoire.

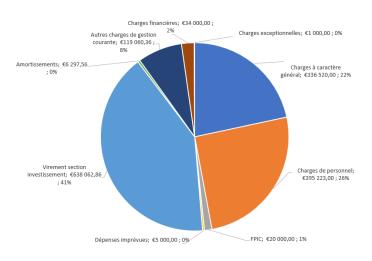
L'année 2017 a été marquée par l'arrivée de trois nouvelles communes dans le giron communautaire (Raddon-et-Chapendu, Saint-Bresson et Sainte-Marie-en-Chanois).

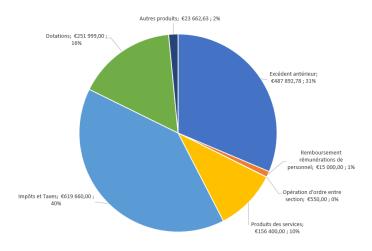
2018 verra l'arrivée au premier janvier de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques). Après avoir fait débat au niveau national, la compétence eau et assainissement devrait faire l'objet d'un transfert de compétence en 2026 et non 2020 comme prévu par la loi Nôtre. Par ailleurs, grâce à l'implication de l'ensemble des habitants dans la gestion des déchets, la redevance incitative baisse à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les élus et les services de la communauté de communes du Pays de Luxeuil restent mobilisés pour vous apporter des services de qualités et développer notre territoire et ainsi le rendre plus attractif.

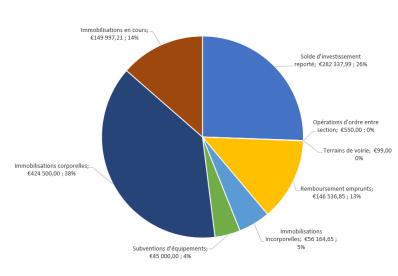


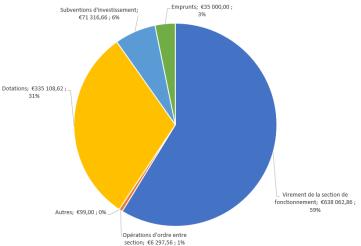
Budget Communal : Dépenses & recettes de fonctionnement



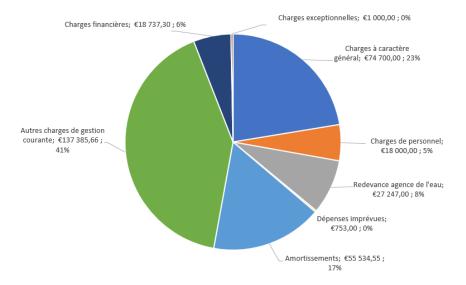


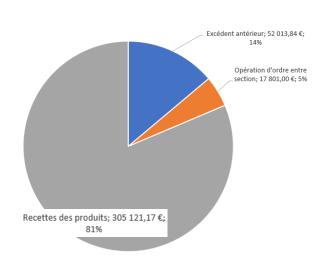
Budget Communal : Dépenses & recettes d'investissement



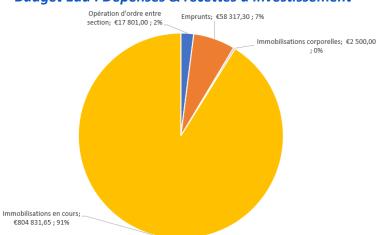


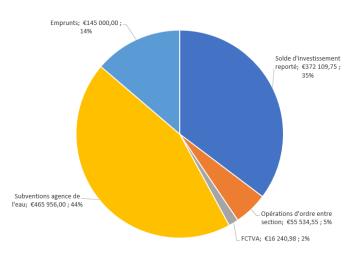
Budget Eau: Dépenses & recettes d'exploitation



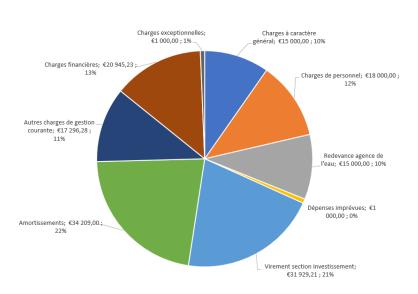


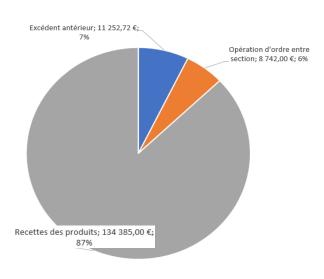
Budget Eau: Dépenses & recettes d'investissement



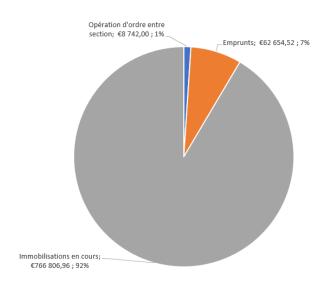


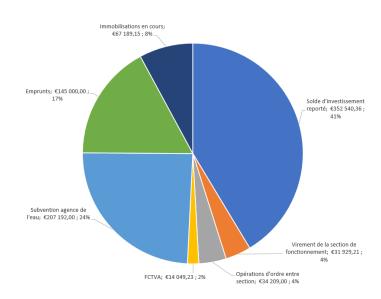
Budget Assainissement : Dépenses & recettes d'exploitation





Budget Assainissement : Dépenses & recettes d'investissement







Claudette FAIVRE
Adjointe en charge de l'urbanisme

L'urbanisme sur notre commune est réglementé par un document intitulé *Plan Local d'Urbanisme* -PLU- approuvé par le conseil municipal le 20 juillet 2006, modifié le 6 juin 2014. Le PLU est le principal document d'urbanisme au niveau communal et constitue un véritable outil de gestion et d'aménagement du territoire.

Le PLU définit, plus particulièrement pour l'ensemble de la commune, les différentes règles d'urbanisme qui s'imposent. Il est, en outre, le cadre de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme).

Pour tout projet de construction, réhabilitation, agrandissement d'une habitation ou de ses annexes, d'un bâtiment, entrepôt, hangar, vous devez réaliser vos travaux dans le respect du règlement du PLU et formuler une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie.

Pour rappel, l'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue une infraction passible de poursuites pénales.

Vous trouverez la liste des travaux soumis à déclaration préalable ou à permis de construire sur le site www.servicepublic.fr

Pour information, durant l'année 2017, ont été délivrés 9 permis de construire, 28 déclarations préalables et 62 certificats d'urbanisme.

Par ailleurs, après deux modifications simplifiées du PLU en 2016 et 2017, portant respectivement sur l'autorisation d'extension du funérarium et la réduction des distances d'implantation des constructions par rapport à l'axe médian des routes communales et départementales, il est envisagé de prescrire une révision générale, non seulement pour moderniser son règlement et ses orientations, mais aussi pour l'adapter et le rendre compatible avec les nouveaux enjeux imposés par les réformes successives.

La révision du PLU, qui doit être une démarche partagée par tous les acteurs du territoire -élus, habitants et services de l'État- s'organisera autour de plusieurs étapes, telles que le diagnostic préalable du territoire (démographie, économie, agriculture, environnement), le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage (traduction graphique et réglementaire du PADD), suivies de phases de consultations et d'enquêtes publiques avant l'approbation par le conseil municipal.



Jean Claude BUSCHINI Conseiller municipal délégué en charge de la forêt

Sur la parcelle 65, les épicéas étant atteints de maladie (le Bostryche), la commune décide une coupe définitive et la régénération par la plantation de 85 plants d'érable sycomore protégés individuellement.



Au cours de cette année, nous avons réalisé :

- L'entretien des dessertes forestières sur la totalité de la forêt communale.
- La remise en état du passage busé des parcelles 58 et 63.
- La réception des houppiers et éclaircies.
- L'exploitation des peupliers au Stade
- L'exploitation d'une partie des bois en limite du lotissement du Bois Laleau
- --> Travaux à venir en 2018 : Réhabilitation de la piste forestière au nord de l'étang communal sur 1050 m.



Emmanuelle PERRIN

Conseillère municipale déléguée en charge des bâtiments communaux

<u>Rappel</u>: La salle des fêtes est prêtée gratuitement aux associations une fois par an uniquement dans le cadre de leurs activités.

<u>Sécurité</u>: Le passage de la commission sécurité a eu lieu cette année.

En charge de la location de la salle des fêtes, voici quelques informations au sujet de sa location.

CAPACITE

- 250 personnes pour un spectacle
- 220 personnes pour un repas

RESERVATION

Elle se fait en mairie suivant les plages disponibles.

Documents à fournir :

➤ Une attestation d'assurance, un chèque de caution de 500 €, déposer des arrhes d'un montant de 50 % de la location dans les 8 jours qui suivent sa demande.

La remise et restitution des clés se font sur rendez-vous au 06 67 73 21 76

VAISSELLE

En ce qui concerne la location de la vaisselle s'adresser au CACCF auprès de Mme COLLE au 06 61 17 27 22

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	PERIODE HIVERNALE 1 ^{ER} Octobre au 30 Avril	PERIODE ESTIVALE 1 ^{ER} Mai au 30 Septembre	
	Week-end	Week-end	
Résidents	220,00 €	170,00 €	
Extérieurs	350,00 €	300,00 €	
Associations : ayant leur siège social à Froideconche	100,00 €	80,00€	
	Location gratui	Location gratuite une fois par an	
Associations : n'ayant leur siège social à Froideconche	350,00 €	300,00 €	

En semaine quelle que soit la saison

Uniquement pour

les associations et entreprises

Associations et
entreprises:
ayant leur siège à
Froideconche

Associations et
entreprises:
n'ayant pas leur
siège à Froideconche



Aurélie FRANÇOIS

Conseillère municipale déléguée à la communication

En binôme avec la 1^{ère} adjointe, réalisation du bulletin municipal 2 fois par an, ainsi que l'Agenda.

Mise à jour de la page Facebook, du site Internet.

Distribution dans les écoles d'un fruit à la récré tous les 15 jours. Photographe amateur officielle pour la commune.

Nous avons dépassé la barre des 950 abonnés depuis la création de notre page FACEBOOK. Nous vous remercions sincèrement de votre fidélité! If https://www.facebook.com/communedefroideconche

Vous pouvez nous retrouver également sur le site internet de la commune www.froideconche.fr

Pour nous contacter: communedefroideconche@wanadoo.fr



Lysiane MOUGEOT Conseillère municipale déléguée en charge du CCAS



Pour l'année 2017, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a accompagné 15 personnes dans diverses démarches de la vie quotidienne :

<u>Caisse Allocations Familiales (CAF)</u>: Demande d'aide au logement, changement de situation, édition attestation...

Caisse Primaire Assurance Maladie (Cpam)

Demande d'aide à la complémentaire santé (CMU), aide à la complémentaire santé (ACS), demande de capital décès

Aide à la constitution dossier surendettement

Conseil Départemental Demande et remplissage de dossiers APA (Aide Personne Âgée), dossier MDPH

Impôts (aide à la déclaration ou demande d'échelonnement)

<u>Retraite</u> Dossier de réversion, point retraite et dossier départ à la retraite

Démarches suite à décès (courriers, informations diverses...)

Si vous rencontrez des difficultés pour remplir un dossier ou si vous désirez des renseignements sur une quelconque démarche, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie.

Repas de Noël des Aînés

C'est sous un manteau neigeux que nos aînés sont venus au repas dansant de Noël le dimanche 10 décembre 2017, organisé par l'équipe municipale et les membres du CCAS. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 140 personnes pour un budget d'environ 3 000 euros.

A noter que l'ensemble du repas a été élaboré par des artisans et commerçants locaux.

Par ailleurs, cette journée a été ponctuée par la venue du père noël qui a distribué quelques papillotes et a ravi l'ensemble de nos convives. Chaque personne a pu repartir avec un lot ainsi qu'avec un petit sujet de Noël

confectionné par deux membres du conseil municipal.

Colis de Noël

Pour les aînés ne pouvant venir au repas (230 personne), l'équipe municipale et les membres du CCAS ont confectionné des colis essentiellement composés de produits locaux.

Le budget alloué était de 5 400 euros.





Daniel CAILLET

Conseiller municipal délégué
en charge de l'étang communal
et correspondant Défense Nationale



L'étang communal est situé au nord du bourg, à 1.5km après la rue de la Vierge, d'une superficie de 2 ha, c'est un lieu privilégié pour les pêcheurs mais aussi une halte ou un point de chute pour les promeneurs, marcheurs et joggeurs ou pour les pique-niques du weekend.

Qu'est-ce que l'étang pour la commune... ? (bilan 2017)

- ce sont plus de 350 pêcheurs dont une centaine à l'année, 35% de Froideconche, 65% des villes et villages de Haute Saône mais aussi des départements limitrophes : Vosges, Haute Marne, Jura et Alsace, une vingtaine de curistes au mois, plus de deux cent cartes à la journée pour des personnes qui s'initient à la pêche ou qui aiment passer quelques heures ou un weekend au bord de l'eau et une trentaine pour des enfants de 10 à 15 ans et des personnes à mobilité réduite.
- la gestion et la surveillance sont assurées par un régisseur (conseiller municipal), trois agents de surveillance bénévoles sans oublier l'entretien des berges et espaces verts assurés par les employés municipaux.
- une ressource annuelle de 6500€ par la vente des cartes qui est réinvestie à 98% dans l'alevinage et les 2% restants dans la confection des cartes et le carburant des véhicules des agents de surveillance.
- la pêche est ouverte de mars à novembre ; les dates exactes définies par le règlement intérieur sont indiquées sur les panneaux d'affichage à l'entrée de l'étang, en mairie, salle des fêtes, points de vente des cartes, sur la page facebook et le site internet de la commune.

Où sont les poissons...?

- l'alevinage est réalisé après la fermeture de la pêche durant le quatrième trimestre, par un spécialiste possédant l'agrément phytosanitaire et tous les poissons sont issus des étangs de la Haute-Saône.
- pour l'année 2017 : 175kg de carnassiers (128 de brochet, 27 de sandre et 20 de perche), 760kg de carpe d'un poids compris entre 1.5 et 4kg chacune et plus de 300kg de friture composée de gardons, ablettes et petites tanches.
- lors d'une réunion en fin d'année, à laquelle sont conviés tous les possesseurs d'une carte annuelle ou mensuelle, sont définis la quantité et la diversité des poissons ainsi que le prix des cartes, les grandes lignes, les évolutions et modificatifs du règlement intérieur pour l'année à venir, puis ces projets sont validés par le Conseil Municipal.

Où acheter une carte et à quel prix...?

- trois points de vente : en mairie, à la superette «Julie shop» au centre bourg et à la boulangerie «la Savoureuse» à la zone d'activité de la Zouzette.
- depuis deux ans le prix des cartes est inchangé et le restera en 2018 : 40€ pour les résidents, 42€ pour les extérieurs, 22€ la mensuelle (30 jours), 20€ enfants de 10 à 15 ans et personnes détentrices d'une carte d'invalidité et 8€ la journée.

Mais aussi...

- une fête de l'eau qui se déroule en juin ; au programme : lâcher de truites, jeux, tombolas, marche, buvette et restauration rapide avec la participation active du comité des fêtes et des parents d'élèves ; les bénéfices de cette journée sont reversés dans leur intégralité à la coopérative scolaire des écoles de Froideconche et, bien sûr, un autre lâcher de truites lors de l'ouverture.

Les manifestations













Remise des prix concours des maisons et villages fleuris

Remise des cartes « Avantages Jeunes »

Marche d'Halloween

Vide armoire

Marché de Noël

Cérémonies patriotiques

Repas des aînés

Père Noël dans les écoles





A vos calendriers

28 janvier : Choucroute de la nouvelle année (organisée par les A.C.)

03 février : Repas des écoles

10 mars : Début de vente des cartes de pêche (Mairie, la Savoureuse, Julie Shop)

17 mars : Ouverture de la pêche à l'étang communal

Mars: Carnaval des écoles

19 mars : Cérémonie patriotique « Cessez-le-feu en Algérie »

22 avril: Vide Grenier CACCF

8 mai : Cérémonie patriotique « Guerre 39-45 »

Du 13 au 20 mai : Exposition peinture

Nuit du 16 au 17 juin : 1ère pêche de nuit à l'étang communal

18 juin : Cérémonie patriotique « Appel du Général De Gaulle »

24 Juin Fête de l'étang
29 juin Ecole qui chante
13 juillet Feu d'artifice



Christelle JEANMASSON

Conseillère municipale déléguée
aux sports et aux associations

Après un vif succès nous réitérerons notre réunion annuelle avec les clubs sportifs et présidents de nos associations. Une journée multi-sport sera organisée pour faire découvrir à nos habitants notre richesse sportive et associative.

Froideconche autrefois : «Une gare à la Corveraine »

Source : La grande aventure des CFV « Pascal Magnin » et Archives délibérations du Conseil

A partir de 1902 un chemin de fer vicinal fut mis en service pour drainer la population de la vallée du Breuchin vers le chef- lieu de canton de Luxeuil. Cette ligne mettait en relation la ville de Vesoul préfecture Haute-Saônoise à la petite station de Corravillers en passant par Luxeuil



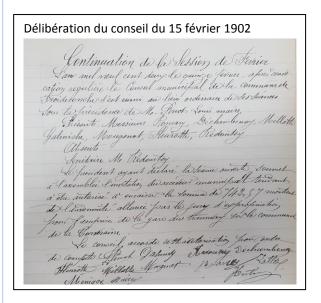
Au total 63 kilomètres qu'il fallait effectuer en presque 4 heures. La portion de ligne entre Luxeuil et Corravillers intéressait de nombreux curistes. Le tacot leur permettait d'aller en excursion dans les Vosges .ll circulait en voie propre le long de la route ; pas très rapide, il mettait entre Luxeuil et Corravillers 1h30 pour 25 km. Cette longueur s'expliquant aussi par les nombreux arrêts en cours de route.

Mais en reprenant les anciennes délibérations du Conseil municipal de Froideconche, nous comprenons davantage les difficultés rencontrées avant que cette ligne ne voit enfin le jour.

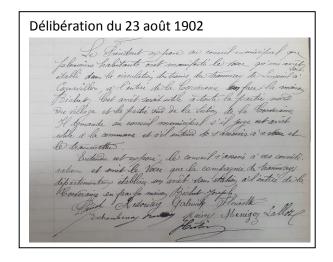
Le 23 juin 1901 « le conseil municipal de Froideconche refuse l'offre amiable des Ponts et Chaussées qui désirent construire la gare du tramway à la Corveraine et proteste contre cette emprise sur le terrain communal nécessaire à la construction d'une maison d'école et à ses aisances. »

Le 24 juillet 1902 « le Conseil refuse de voter une somme de 90 francs pour frais d'étude du prolongement à Rupt de la ligne Luxeuil – Corravillers. »

Le 15 février 1902 « le conseil autorise le Receveur Municipal à encaisser la somme de 742,57 francs correspondant au montant de l'indemnisation alloué par le jury d'expropriation pour l'emprise de la gare du tramway sur le terrain Communal de la Corveraine.



Le 23 aôut 1902, plusieurs habitants réclament qu'un arrêt soit mis en place dans la circulation des trains du tramway de Luxeuil à Corravillers, à l'entrée de la Corveraine en face la maison Bichet. Cet arrêt serait utile à toute la partie Nord du village et la partie Sud de la section de la Corveraine. « Le Conseil municipal émet donc le vœu que la compagnie des tramways établisse un arrêt sans station à l'entrée de la Corveraine en face de la maison de M. Joseph Bichet. Un arrêt existait dejà à la Zouzette. »



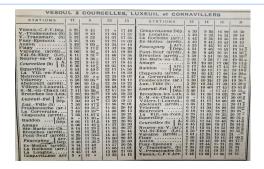


Le 15 février 1906 « M. le Maire de Froideconche expose à l'assemblée la nécessité d'un facteur receveur dans la commune : la population s'élevant à plus de 1100 habitants et le tramway desservant Luxeuil – Corravillers avec des arrêts à la Corveraine et un corroyeur recevant les dépêches à chaque arrêt allant soit sur Faucogney ou Luxeuil. »



15 novembre 1909. « Considérant que le Chemin de Saint-Valbert ne présente à certains endroits qu'une largeur de 7 mètres maximum et considérant que la largeur de 3 mètres qui resterait entre les wagons et les champs aboutissant serait insuffisante pour le passage des voitures chargées de produits agricoles sur le chemin vicinal où la circulation est importante, le conseil rejette la demande de raccordement de l'usine Colle (ancien tissage Depreux et SC automobiles) avec la ligne Luxeuil-Corravillers.

Le 24 mars 1923 : Fête annuelle de la Corveraine « le Conseil est d'avis de continuer cette fête tous les ans à la même époque, c'est-à-dire le dimanche et lundi de Pâques. »



1930: premiers signes du déclin de la Compagnie des chemins de fer vicinaux. Le Préfet demande une subvention de 736 Francs pour combler le déficit du CFV. Le Conseil refuse « attendu que la majeure partie des habitants de Froideconche ne se servent pas du tramway, la ligne passe à 600 m du centre du village, qu'un seul industriel sur 3 s'en sert pour le transport de ses marchandises lourdes »

29 octobre 1938: La gare de la Corveraine est à vendre. La Commune se porte acquéreur pour un montant de 3000 Francs. Cette somme étant trouvée insuffisante une offre supérieure sera faite.

1^{ER} février 1939 : et c'est ainsi que le Conseil municipal achètera définitivement à la compagnie du CFV la gare et ses dépendances pour un montant de 5000 francs.

Et depuis Cette gare sert de salle pour l'association de pétanque et permet aussi de stocker les vieux papiers dont les bénéfices sont redistribués aux écoles.





Fabien BEAUMONTConseiller municipal

Depuis que j'ai intégré la commission finances, j'ai beaucoup appris sur le fonctionnement de notre commune. Il faut analyser les dépenses, les recettes, intégrer les frais imprévus en cours d'année pour que nos budgets soient à l'équilibre, sans oublier les dotations de l'Etat qui ne cessent de baisser d'année en année. Mais il faut également mener nos projets à court et moyen terme pour le bon fonctionnement et l'embellissement de notre commune sans que cela ne dégrade nos finances pour les années à venir.

Je travaille également en binôme avec Daniel Caillet à la commission Etang, afin d'organiser les pêches de nuit, la fête de l'eau avec le comité des fêtes, l'alevinage et la préparation des cérémonies commémoratives.

Je souhaiterais faire un clin d'œil et remercier tous les bénévoles de notre commune (clubs, associations, comité des fêtes, gardes pêche, sans oublier nos sapeurs-pompiers) qui donnent de leur temps pour faire vivre, protéger, encadrer et surtout animer notre village... « Encore MERCI ! »

Informations diverses

Naissances

GUYOT Lenny né le 22/08/2017 CHEVALIER Antoine né 03/09/2017 GUIGNARD Éden née le 28/09/2017 PHEULPIN Léana née le 29/09/2017 LANDRE Samuel né le 19/10/2017 COLEY Lissandro né le 25/10/2017

Mariages

Nadia GRANDJEAN & Yannick CROCHETET le 22/09/2017 Estelle BARBAGLIA & Romain LANIER le 30/09/2017

Décès

Mme Edith GATT le 30 août 2017
Mme Odile CHUBERT le 04 septembre 2017
Mr Alain ENOCH le 25 octobre 2017
Mme Solange FAIVRE le 27 novembre 2017
Mme Liliane BALLET le 20 décembre 2017
Mr Gilbert BAINIER le 28 décembre 2017
Mr Michel LORDIER le 30 décembre 2017

NUMEROS DE DEPANNAGE

MAIRIE (en cas d'urgence uniquement) : 06 83 74 16 08

ERDF: 09 72 67 50 70 - **GRDF**: 0800 47 33 33 - **ORANGE**: 1015

HORAIRES

Bibliothèque : Lundi 17h30 à 18h30 – Mercredi 14h30 à 16h30 – Samedi 10h à 11h30

Mairie: Mardi Jeudi Samedi de 9h00 à 12h00

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi de 14h00 à 17h00

Pendant les vacances scolaires, fermée tous les matins sauf le samedi.

Poste: Lundi Mardi Jeudi Vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h (modifications à prévoir en mars)

MESSAGE IMPORTANT DU DIRECTEUR DE LA POSTE

« Chaque année nos facteurs sont victimes d'accidents liés aux conditions météorologiques hivernales difficiles. Afin de nous aider à préserver la santé et l'intégrité physique de nos agents, et ainsi continuer à bénéficier d'un service de qualité, nous vous engageons à respecter les règles liées au raccordement postal et à la distribution du courrier, à savoir :

Les boîtes aux lettres doivent toutes être impérativement positionnées en bordure de voie publique. L'accès à votre boîte aux lettres devra être obligatoirement déneigé et salé. Si ces conditions ne devaient pas être respectées, nous nous réservons le droit de mettre votre courrier en instance au bureau de poste le plus proche. Nous vous remercions par avance, de votre collaboration. »



Solution jeu du bulletin n°7, BRAVO à tous !